REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1031

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : SERL - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-1031

commission principale :	finances, institutions et ressources
objet :	**SERL - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires**
service :	Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) est chargée de la réalisation d'opérations d'aménagement de construction, d'exploitation des services publics industriels et commerciaux et de la réalisation de toute autre activité d'intérêt général.

L'article L 1524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2008.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient messieurs Lucien Barge, Patrick Bouju, Olivier Brachet et Alain Giordano.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2008, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices :

Rubriques	2006 en k€	2007 en k€	2008 en k€	Tendance 2007-2008
capital social	3 959			
participation publique	50%			
dont Communauté urbaine	25%			
produits société	9 909	10 977	10 695	↘
dont rémunération de l'aménageur	8681	9 509	9 042	↘
charges société	9 704	10 437	10 026	↘
dont impôt sur les sociétés (IS)	184	456	284	↘
résultat net	205	540	669	↗
capacité d'autofinancement	496	550	1089	↗
capitaux propres	6 521	7 061	7 730	↗

Dans le cas d'une société d'économie mixte (SEM) d'aménagement, les rubriques produits et charges société correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles sont extraites des rubriques total des produits et total des charges qui couvrent l'ensemble des activités de la société.

Avec 10 695 k€, les produits société sont en légère baisse par rapport à 2007 (10 977 k€) notamment avec le recul des produits liés aux opérations d'aménagement urbain (8 532 k€ contre 8 861 k€).

Les charges société qui s'élèvent à 10 026 k€ sont en réduction du fait notamment de la baisse des charges exceptionnelles (- 193 k€).

Au global, la société réalise un exercice bénéficiaire de 669 k€, soit + 129 k€ par rapport à l'exercice 2007. Cette forte progression est la traduction d'une très bonne année 2008 avec 6 % de croissance du flux d'investissement de la société.

Concernant ce flux, la Communauté urbaine demeure le premier donneur d'ordres de la SERL (60 M€ sur un total de 130 M€).

Le montant total des garanties d'emprunts accordées par la Communauté urbaine à la SERL, principalement sur des opérations d'aménagement, a progressé en 2008 (80 194 k€ contre 54 660 k€ en 2007 et 39 406 k€ en 2006, soit + 25 534 k€ entre 2007 et 2008).

L'année 2008 constitue donc une année exceptionnelle de forte croissance pour la SERL malgré la survenance de la crise immobilière et financière en deuxième partie de l'année 2008.

Néanmoins, les nouvelles contraintes réglementaires (marchés publics, mise en concurrence des concessionnaires d'aménagement) et le ralentissement de l'activité obligent la société à rester vigilante dans un contexte de concurrence renforcée.

La stratégie commerciale et le recentrage de la société sur des segments d'intervention propices à son développement passent par la diversification des clients de la SERL et par son implantation hors de ses limites historiques. La conclusion des premiers contrats dans les départements limitrophes de la Loire, de l'Ain et de l'Isère préfigure de la nouvelle stratégie de développement de la société ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) au titre de l'exercice 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.